

REUNION DU VENDREDI 15 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 janvier à 10 heures 40 dans la salle des délibérations du Conseil régional des Hauts-de-France située 11 mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Margaux DELETRE

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI, Mme Carole BIZET, M. Pascal BOHIN, Mme Virginie CARON-DECROIX, M. Philippe CASIER, Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, Mme Zohra DARRAS, M. Stéphane DECAYEUX, Mme Dolorès ESTEBAN, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, M. Pascal DELNEF, Mme Blandine DENIS, Mme Maryline DUCROCQ, Mme France FONGUEUSE, M. Alex GAFFEZ, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, M. Francis LEC, Mme Marion LEPRESLE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, M. Cédric MAISSE, Mme Nathalie MARCHAND, Mme Jocelyne MARTIN, Mme Séverine MORDACQ, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, M. José SUEUR, M. Philippe VARLET

EXCUSES : M. Bernard DAVERGNE, M. Marc DEWAELE, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, M. Didier POTEI, Mme Catherine QUIGNON, Mme Nathalie TEMMERMANN, Mme Patricia WYBO

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Il donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET, M. CASIER pour Mme DAMIS-FRICOURT, Mme DARRAS pour M. LEC, M. DAVERGNE pour M. STOTER, M. DECAYEUX pour Mme BIZET, M. DEWAELE pour Mme de WAZIERS, Mme ESTEBAN pour M. LOGNON, Mme HIVER pour M. SOMON, Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour M. HAUSSOULIER, M. JARDE pour Mme FONGUEUSE, M. PIOT pour M. DELNEF, M. POTEI pour Mme RAGUENEAU, Mme QUIGNON pour M. DELNEF, Mme TEMMERMANN pour M. STOTER, M. VARLET pour Mme MORDACQ et Mme WYBO pour M. GAFFEZ.

Il rappelle que dans le cadre de l'état d'urgence, un Conseiller départemental peut recevoir deux pouvoirs.

21.3.2 - STRATÉGIE FONCIÈRE DÉPARTEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DES ESPACES NATURELS SENSIBLES 2021-2030 – M. Pascal BOHIN, Président, rapporteur, conclusions adoptées

Mme DENIS estime ce rapport complémentaire au rapport « Environnement » voté lors de la séance du 14 janvier 2021. Elle trouve essentiel d'avoir un équilibre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur l'ensemble du département de la Somme et se déclare favorable à leur

extension aux milieux boisés, selon elle, peu nombreux sur le territoire. Enfin, elle rappelle que les ENS représentent des enjeux pour la biodiversité et le développement territorial et affirme qu'ils sont des « moments de respiration » essentiels pour notre santé.

Mme DENIS annonce que le Pôle écologiste de la Somme votera pour ce rapport.

M. STOTER souligne l'importance de ce rapport en ce qu'il met en place une stratégie foncière.

Il estime qu'il ne faut pas « maximaliser » l'usage de toutes les terres afin de laisser des espaces de régulation naturel de l'eau et de les préserver en les entretenant pour remédier en partie aux problèmes d'inondation et de ruissellement de l'eau.

Il souligne l'importance pour le Département d'être reconnu comme un partenaire identifié et acteur financier auprès des autres acteurs intervenant pour le maintien de ces zones naturelles sensibles.

M. STOTER annonce que le groupe Somme à gauche votera pour ce rapport.

M. le Président rappelle le rôle essentiel des Communes dans ce domaine que le Département se doit d'accompagner et vers lesquelles l'aide départementale devrait s'orienter, notamment dans le cadre d'une stratégie d'ouverture au public de ces espaces naturels sensibles.

Il est procédé à un vote électronique du rapport, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

21.3.4 - AVIS CONCERNANT L'EXTENSION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU NORD - PAS-DE-CALAIS – Mme Margaux DELETRE, rapporteure, conclusions adoptées

M. STOTER annonce que le groupe Somme à gauche votera pour ce rapport.

Il rappelle d'une part, la tentative non aboutie du Département de la Somme pour la création d'un établissement public foncier local et d'autre part, les différentes phases de concertation depuis 2018 du projet d'extension au département de la Somme, du périmètre d'intervention de l'Établissement public foncier (EPF) du Nord - Pas-de-Calais.

Il souligne l'expertise et la solide expérience de l'EPF Nord - Pas-de-Calais dont l'action permet d'éviter l'artificialisation de terres par « recyclage » de friches existantes industrielles, agricoles, voire commerciales.

Enfin, il considère qu'il s'agit d'un bel outil foncier à la disposition des collectivités permettant de valoriser leur territoire et se réjouit de cette extension de périmètre au département de la Somme.

Mme DENIS partage les propos de M. STOTER et ajoute qu'en la matière, il existe un besoin important de conseils et d'ingénierie.

Elle annonce que le Pôle écologiste de la Somme votera pour ce rapport.

M. RENAUX annonce que le groupe Communiste votera pour ce rapport. Il tient à préciser que sa position a évolué car cette extension de l'EPF Nord - Pas-de-Calais au département de la Somme, de part son statut d'EPF d'Etat permet des conditions d'adhésion fiscalement satisfaisantes au vu des enjeux déjà précisés par ses collègues.

M. le Président précise que la fiscalité, consécutive à cette adhésion, supportée par les contribuables ne serait effective qu'à compter de 2025.

M. LOGNON indique que la Communauté de communes Nièvre et Somme, dont il est président et dans laquelle se trouvent de nombreuses friches, a fait le choix de l'adhésion à l'EPF Nord - Pas-de-Calais, notamment pour un futur projet sur la friche de Berteaucourt-les-Dames.

M. le Président rappelle l'engagement et la mobilisation de son prédécesseur sur ce projet d'extension de l'EPF Nord - Pas-de-Calais et l'en remercie.

Il est procédé à un vote électronique du rapport, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

M. DELNEF souhaite intervenir sur la mise en ligne d'une vidéo relative aux cent ans de l'AMSOM HABITAT. Il regrette vivement que seul le parc de logements sociaux de la ville d'Amiens y figure, faisant abstraction de l'ensemble des logements existants sur le département de la Somme. Il tient à rappeler l'intervention de tous les maires de la Somme, grands oubliés de cet évènement, qui œuvrent en faveur du logement social et sont sollicités notamment pour des garanties d'emprunt de la part de l'AMSOM HABITAT.

M. le Président précise à son collègue qu'il n'a pas eu connaissance de cet événement. Il rejoint ses propos quant au rôle fondamental des maires en matière de développement du logement social sur leur commune et lui assure faire part de cet oubli regrettable à la Mme la présidente de l'AMSOM HABITAT.

M. SOMON rappelle que l'OPSOM est lui-même une émanation de l'OPAC d'Amiens et pense qu'il s'agit plutôt du centenaire de l'OPAC d'Amiens. Il estime, néanmoins, que cet événement aurait du être l'occasion d'associer l'ensemble des acteurs départementaux maires et locataires de l'AMSOM HABITAT.

21.3.3 - AMÉNAGEMENT (MISSION 7) – M. Pascal BOHIN, président suppléant M. Olivier JARDE et M. Philippe VARLET, rapporteurs, conclusions adoptées

M. VARLET s'excuse de son retard dû à sa participation à une réunion d'importance en lien avec le Canal Seine-Nord Europe.

En préambule, M. VARLET fait un point sur le maillage relatif à la téléphonie mobile dans le cadre du dispositif national « New Deal mobile » co-piloté par le Département et la Préfecture de la Somme. Il précise que ce dispositif permet l'équipement en antennes-relais et une meilleure couverture des zones blanches du département de la Somme. Il fait observer qu'il reste, à ce jour, dix-neuf zones blanches recensées à couvrir au terme de 2024 ; objectif qu'il sera difficile d'atteindre, selon lui.

M. le Président souligne l'importance de ce rapport avec, entre autres, la mise en place de nouveaux dispositifs, l'aménagement de la côte picarde et l'aménagement numérique du territoire auquel le Département a déjà consacré 45 millions d'euros. Il annonce qu'il ne participera pas au vote sur la partie du rapport relative aux projets d'aménagements de la Baie de Somme et du littoral picard et en qualité de Président du Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.

M. STOTER fait observer l'importance de ce rapport mobilisant 15% du budget d'investissement et illustrant la solidarité territoriale. Il se réjouit de la mobilisation de la quasi-totalité des aides départementales par les communes et les EPCI pour leurs projets.

Il évoque la nécessaire réhabilitation de l'Aquaclub de Belle Dune, s'interroge sur l'évolution de la régie commerciale de la Baie de Somme. Puis, il se félicite du lancement de l'appel à projets revitalisation 2021 des centres-bourgs samariens ainsi que de l'ensemble des dispositifs existants concourants à un véritable maillage territorial et précise qu'il convient d'être vigilant sur leur articulation.

M. STOTER annonce que le groupe Somme à gauche votera ce rapport et qu'il ne prendra pas part au vote sur la partie relative à la Fédération Départementale d'Énergie.

M. le Président donne des précisions à son collègue sur l'évolution juridique de la régie commerciale Baie de Somme et les raisons pour lesquels une orientation vers une régie commerciale autonome serait plus pertinente.

Abordant la revitalisation des centres-bourgs, M. le Président précise que le cumul des différents dispositifs d'aide du Département et de l'État peut permettre aux maires d'envisager une réflexion globale de l'aménagement de leur commune.

Mme DENIS rejoint les propos de M. STOTER sur l'importance de ce rapport en matière de solidarité territoriale.

Elle se réjouit du lancement d'une étude sur les nouvelles dynamiques économiques en milieu rural pouvant, selon elle, permettre une intégration de la transition énergétique et du développement durable.

Elle observe qu'une nouvelle politique territoriale pour 2022-2026 élaborée en concertation avec les communes et les EPCI sera mise en place. Concernant deux nouveaux dispositifs de cette politique territoriale, la vidéosurveillance en milieu rural et la modernisation de l'éclairage public, elle se déclare favorable au deuxième dispositif, notamment pour l'instauration de trame noire, à l'inverse du premier qu'elle juge trop onéreux et peu efficace, estimant qu'il faudrait privilégier les moyens humains plutôt que matériel.

Souhaitant un vote par programme, Mme DENIS annonce que le Pôle écologiste de la Somme s'abstiendra sur le programme 0701 et votera pour les deux autres.

M. le Président lui confirme la possibilité d'un vote du rapport par programme.

Il précise, quant à la vidéoprotection, qu'elle constitue un outil supplémentaire dans le cadre d'enquêtes judiciaires permettant à la gendarmerie le cas échéant de tracer des auteurs de méfaits dans leur itinérance mais reconnaît également que chacun reste attaché aux libertés individuelles.

Il ajoute, par ailleurs, qu'il ne s'agit pas d'un système de vidéosurveillance tel que la ville d'Amiens l'a mis en place comme il a pu en prendre connaissance dernièrement lors d'une visite dans leurs locaux.

Mme DELETRE souligne que la crise a été un accélérateur dans le domaine du numérique avec la multiplication de l'utilisation des Espaces numériques de travail (ENT) et se réjouit des crédits alloués à la télémédecine et du soutien du Département dans ce domaine.

M. RENAUX, considérant qu'un maire se doit de lutter contre la délinquance, se déclare favorable à la vidéoprotection, véritable outil moderne à la disposition des forces de l'ordre et fait part à ses collègues de son expérience sur sa commune.

M. de JENLIS démontre à ses collègues le rôle de la vidéosurveillance dans la résolution d'enquêtes par les forces de l'ordre sur Amiens. Il rappelle, par ailleurs, à ses collègues défavorables à ces dispositifs, qu'il existe de nombreux lieux où ils sont filmés. Puis, il indique que c'est autant un outil de protection que de prévention et qu'un équipement de toutes les communes permettrait un suivi des auteurs de méfaits sur le territoire.

En appui des propos de son collègue, M. le Président fait remarquer que la séance publique est filmée ; souhait d'un certain nombre de Conseillers départementaux. Puis, il relate, le cas concret de l'arrestation et du jugement, rendu possible, d'un individu filmé alors qu'il commettait des actes de violences sur sa compagne qui n'a pas voulu porter plainte ensuite.

M. le Président apporte des éléments de réponse à Mme DAMIS-FRICOURT qui s'interroge sur sa possibilité de voter ce rapport en sa qualité de membre du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.

Mme DAMIS-FRICOURT fait remarquer à M. de JENLIS que tout à chacun peut avoir une opinion différente de la sienne. A l'appui d'études, elle affirme que le seul recours à la vidéosurveillance est onéreux et peu efficace. Elle estime que la lutte contre les incivilités passe aussi par la prévention et nécessite d'être, au moins, couplée avec des moyens humains et dénonce la baisse des effectifs de police.

Elle s'interroge sur le fait qu'il pourrait exister, un jour, une demande d'enregistrement en espace public pour lutter contre les incivilités verbales notamment dans les cours des collèges

Elle estime qu'il existe une incohérence entre défendre d'une part, le droit d'utilisation de la vidéosurveillance et d'autre part, le projet de loi « Sécurité globale » interdisant de filmer les forces de l'ordre

M. le Président remercie ses collègues de veiller à la sérénité des débats dans cette Assemblée.

Mme MARCHAND affirme que le dispositif de revitalisation des centres-bourgs est une véritable dynamique insufflée par le Département. Elle préconise l'élaboration d'un guide pratique pour les élus destiné à répertorier l'ensemble des aides et les structures concernées. Puis, elle suggère de faire ressortir dans ce guide et dans l'appel à projets des notions notamment de vie locale, de rencontres, d'accessibilité reflétant la réalité du territoire. Elle fait part de la démarche mise en place lors de la dernière campagne municipale destinée à recueillir les attentes des habitants de la commune de Longueau.

Mme MARCHAND estime qu'il faut rassurer la population sur la confidentialité des données recueillies dans le cadre de la vidéoprotection. Ensuite, elle aborde le problème de la violence « institutionnelle » dans certains EHPAD et insiste sur la nécessité de former les professionnels. Enfin, même si elle se déclare attachée aux libertés fondamentales, elle se déclare favorable à l'usage de la vidéoprotection.

M. VARLET rappelle, à ses collègues, les différences entre la vidéosurveillance utilisée sur Amiens et la vidéoprotection pour les espaces publics des communes dont l'usage est fortement encadré par la réglementation.

M. MAISSE attire l'attention sur l'utilisation des Diodes ElectroLuminescente (LED) peu énergivores d'où parfois une tendance à en installer plus que nécessaire, réduisant ainsi l'économie d'énergie prévue.

Il s'interroge, aussi, sur le devenir de la passerelle située près du Club d'Aviron reliant le parc Saint Pierre, actuellement en travaux et nécessaire aux touristes pour accéder au parc.

Il insiste sur le côté déshumanisant de la vidéosurveillance qu'il estime, par ailleurs, onéreuse et peu utilisée par les forces de l'ordre. Il dénonce la banalisation de ce système, la mise sous surveillance constante de la population et cite l'exemple de la Chine. Enfin, il déclare qu'il s'agit d'une atteinte aux libertés individuelles et annonce qu'il votera contre le programme 0701 si le vote du rapport est scindé.

M. le Président rappelle que « 1984 » de George Orwell a été publié en 1949 et que depuis la mise à profit des technologies est considérée comme attentatoire aux libertés, ce qui ne lui semble pas être le cas. Il invite M. MAISSE à se rapprocher des services de la police et de la gendarmerie qui, au contraire, utilisent ces moyens et en attendent le déploiement. Enfin, il ajoute que l'utilisation de ces images reste sous le contrôle de la CNIL.

Mme LEPRESLE s'interroge sur l'utilité du système de vidéoprotection qu'elle juge peu efficace et onéreux et se déclare plus favorable à des actions de prévention aux violences et délits commis.

Elle craint que les dérives de la Chine ne surviennent en France ainsi qu'une utilisation des données recueillies qui seraient exploitées, à d'autres fins, par des formations politiques différentes au pouvoir.

M. LEC souligne l'importance de répondre à la demande de protection de la population et s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre. Il fait remarquer que la vidéo employée dans les villes est différente de celle des communes rurales et cite l'exemple de la ville de Nice, la plus dotée en caméra, mais qui n'a pu empêcher un attentat le 14 juillet 2016.

Il estime la prévention essentielle et efficace d'une police de proximité présente, possible au regard du maillage des gendarmeries sur le territoire dont il faut veiller à ne pas supprimer des effectifs.

Il insiste sur la protection des libertés individuelles et collectives et sur la nécessité de respecter le droit à l'image, de sécuriser et d'encadrer réglementairement ces dispositifs de vidéo et de former les personnels concernés.

M. de JENLIS, en charge de la sécurité à la ville d'Amiens, répond à M. MAISSE et l'invite à l'inauguration d'un centre de surveillance urbain au premier trimestre 2021 sur le site Friant à Amiens et affirme que l'utilisation de la vidéo permet régulièrement la résolution d'enquêtes.

Il rappelle à Mme DAMIS-FRICOURT l'objet du projet de loi relative à la sécurité globale qui vise à encadrer l'utilisation et la diffusion des images prises lors des interventions des forces de l'ordre.

Il est procédé à un vote électronique sur le programme 0701, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, MM. BEAUVARLET et STOTER ne prenant pas part au vote, le groupe Pôle écologiste de la Somme s'abstenant et M. MAISSE votant contre.

Il est procédé à un vote électronique sur le programme 0705, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, M. HAUSSOULIER ne prenant pas part au vote.

Il est procédé à un vote électronique sur le programme 0805, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, Mme DELETRE et M. VARLET ne prenant pas part au vote.

M. le Président fixe la reprise des débats à 14 heures, rappelle à ses collègues la venue de Mme la Préfète à 16 heures et suspend la séance.

(La séance suspendue, à 12 heures 35, est reprise à 14 heures 07).

21.6.1 - DEVELOPPEMENT AGRICOLE (MISSION 14) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

Mme LEPRESLE déclare son groupe favorable à certaines mesures comme notamment le plan de relance de soutien aux acteurs de proximité, aux circuits courts, à l'économie sociale et solidaire et au drive-fermier. Puis, elle exprime le désaccord de son groupe sur les opérations foncières relatives au Canal Seine-Nord Europe et son impact environnemental sur la disparition de terres agricoles qui aurait pu être évitée, selon elle.

Elle considère insuffisants les moyens affectés au développement de l'agriculture biologique et suggère une politique plus volontariste de la part du Département.

Elle exprime le souhait de son groupe de voter le rapport par programme.

Mme CARON-DECROIX précise qu'elle ne prendra pas part au vote en sa qualité de présidente du Syndicat Mixte de l'Aéroport d'Albert-Picardie,

En réponse à Mme LEPRESLE, M. NOIRET rappelle qu'en raison de la forte demande de l'industrie agro-alimentaire, l'agriculture n'était pas historiquement tournée vers le bio et les circuits courts contrairement aux départements voisins.

Il admet qu'il existe aujourd'hui une réelle demande en collèges, en EHPAD et de part la loi Egalim relative à la restauration scolaire.

Il fait remarquer que la mutation à l'agriculture biologique prendra du temps entraînant des changements structurels importants nécessitant des investissements tout en conservant le caractère viable de l'agriculture car il existe aussi des disparités dans la qualité des terres agricoles.

M. SOMON complète le propos de son collègue en mettant l'accent sur l'existence d'autres dispositifs départementaux d'aides à l'agriculture conventionnelle cumulables avec ceux mis en place pour l'agriculture biologique.

Il regrette que le Département n'ait pas pu obtenir la possibilité pour les Bas-Champs ayant un handicap naturel, la classification en zone agricole défavorisée permettant l'éligibilité aux aides supplémentaires de l'Etat et aussi l'obtention de dérogations.

Mme LEPRESLE considère toutefois que les crédits restent insuffisants pour l'accompagnement à la conversion à l'agriculture biologique.

M. de JENLIS précise que le dispositif d'aides à la diversification des exploitations agricoles a permis d'accompagner financièrement deux exploitations en 2017 et dix-sept en 2020.

Mme MORDACQ précise qu'elle ne prendra pas part au vote en raison des opérations de remembrement dans la commune de Villers-Faucon.

M. le Président propose un vote du rapport par programme.

Il est procédé à un vote électronique sur le programme 1405, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, le Pôle écologiste de la Somme et M. MAISSE votant contre, Mmes CARON-DECROIX et MORDACQ ne prenant pas part au vote.

Il est procédé à un vote électronique sur le programme 1406, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Il est procédé à un vote électronique sur le programme 1407, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, le groupe Pôle écologiste de la Somme et M. MAISSE votant contre, le groupe Rassemblement national et M. RENAUX s'abstenant, Mme MORDACQ et M. STOTER ne prenant pas part au vote.

21.6.2 - TOURISME (MISSION 15) – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

M. BEAUVARLET précise qu'il ne prendra pas part au vote en sa qualité de président de l'Agence de développement et de réservation touristique Somme Tourisme.

M. STOTER annonce que le groupe Somme à gauche votera pour ce rapport.

Il rappelle l'effet néfaste de la crise sociale et économique sur le tourisme, à l'instar du milieu culturel. Puis, il fait remarquer qu'environ seul un tiers des acteurs du tourisme dépose un dossier de demande d'aide proposée dans le cadre de la mesure n° 6 du plan de relance « mettre en place un fonds d'aide exceptionnelle, à caractère social, en faveur de près de mille acteurs du tourisme » et propose de communiquer davantage sur ce dispositif.

Il souligne l'importance de la signalétique touristique dans le département de la Somme et se fait l'écho de la satisfaction d'usagers sur la signalétique « Vallée de la Somme ».

Il espère, par ailleurs, que le concours des villes et villages fleuris aura lieu cette année car il contribue à l'attrait touristique de la Somme.

Enfin, il se déclare favorable au montant de quatre vingt euros accordé aux personnes effectuant au moins deux nuitées consécutives dans des centres d'hébergement touristique de la Somme, lors des vacances de printemps 2021. Faisant aussi un parallèle avec le chéquier collégien de quatre vingt euros, il fait une pointe d'humour en se déclarant déçu que le plan de relance n'atteigne pas quatre vingt millions d'euros.

M. BEAUVARLET précise à son collègue qu'un courrier relatif à la mesure d'aide du plan de relance mise en place par le Département, cosigné avec M. le Président sera envoyé aux acteurs du tourisme prochainement.

Il s'associe au souhait exprimé par M. STOTER pour la tenue du concours des villes et villages fleuris tout en lui proposant de faire parti du jury.

En réponse à M. STOTER, M. le Président précise que les aides votées au plan de relance en juin dernier cumulées aux mesures de ce présent Budget primitif atteindront, voire dépasseront, les quatre vingt millions d'euros.

Il est procédé à un vote électronique du rapport, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, M. BEAUVARLET ne prenant pas part au vote.

21.6.3 - DIRECTIVE DEPARTEMENTALE DE SIGNALISATION TOURISTIQUE – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

Mme LEPRESLE s'associe aux propos de M. STOTER, soulignant que cette directive départementale de signalisation touristique mettra en valeur le patrimoine naturel, historique et culturel du département de la Somme.

Il est procédé à un vote électronique du rapport, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

M. le Président propose M. Pascal BOHIN en qualité de secrétaire de séance, cette proposition est approuvée par l'Assemblée.

21.6.4 - BUDGET ANNEXE – LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES (MISSION 9) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. SUEUR pour M. SOMON.

Il est procédé à un vote électronique du rapport, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

(La séance suspendue, à 14 heures 41, est reprise à 15 heures 00).

21.1.2 - BUDGET PRIMITIF 2021 – M. José SUEUR, rapporteur général du budget, conclusions adoptées

En préambule, M. SUEUR, rapporteur général du budget, se félicite du travail et des débats en 1^{ère} commission. Il tient à remercier l'ensemble des élus qui ont permis des échanges constructifs, courtois et sérieux avec pour seule ambition de répondre aux besoins des Samariens. Toutefois, il note que cette ambiance ne s'est pas retrouvée en séance publique, la retransmission des débats en étant, selon lui, la cause.

Puis, il procède à la présentation du rapport « Budget primitif 2021 ».

(L'intégralité de l'intervention du rapporteur général du budget figure en annexe au présent procès-verbal)

Enfin, Il salue les services de l'administration départementale pour la qualité de l'ensemble des rapports présentés et remercie particulièrement, M. Jérôme NOIRET, directeur général adjoint des Finances et de la commande publique pour ses précisions apportées en 1^{ère} commission.

M. LEC constate que malgré la richesse des débats, chacun est resté dans ses convictions.

Revenant sur la campagne de vaccination dont il estime le démarrage trop lent, il se déclare satisfait de la mise à disposition de moyens par le Département pour cette campagne.

Il estime nécessaire de faire, rapidement, remonter au Ministère des solidarités et de la santé le vœu adopté par l'Assemblée relatif à l'association des élus locaux et des collectivités territoriales à la campagne de vaccination contre la COVID-19.

Il observe que cette nouvelle présidence au Département n'est pas synonyme de changement d'une majorité et de sa politique conservatrice dénoncée par son groupe tout au long de la mandature. Néanmoins, il constate une amélioration dans la conduite des débats et l'écoute de l'opposition.

M. LEC se réjouit de la diffusion des débats de l'Assemblée tant sur le site de la collectivité que sur les réseaux sociaux.

Il considère que malgré les changements annoncés, M. le Président reste solidaire de la gestion menée ces dernières années qui a aggravé la rupture sociale, territoriale et économique. Il estime que ce Budget primitif ne répond pas vraiment à toutes les régressions sociales et associatives conduites par l'ancienne présidence que tous les groupes d'opposition ont méticuleusement dénoncées.

Il reproche l'absence de communication et de transparence sur l'excédent de trésorerie au 31 décembre 2020 de près de 130 millions d'euros et estime que ces disponibilités auraient dû profiter à la population.

M. LEC se déclare surpris par un tel budget après ces cinq années d'austérité qu'il qualifie, par ailleurs, de « déroutant » reprenant des propositions formulées autrefois à maintes reprises par l'opposition. Il regrette que ces nouvelles mesures fleurissent à l'approche des élections, espère qu'elles ne soient pas que de simples effets d'annonces et qu'elles se concrétiseront.

Il caractérise ce budget primitif également de « décevant » en ce qu'il fait apparaître un pourcentage quasi identique de crédits consacrés à la politique sociale, à celui des années précédentes. Devant la crise économique et sociale actuelle, il formule le vœu que le budget de cette politique sociale, au cœur de la compétence départementale, soit revu à la hausse.

Il regrette, également, le manque d'investissement du Département qui figure, de ce fait, dans les dix derniers Départements qui investissent le moins.

M. LEC note qu'il n'y a pas de vrai virage social dans ce budget et qu'il s'agit ici d'un retour à la situation du début de mandat. Il déplore le manque d'engagement en faveur des jeunes de 18 à 25 ans sans ressources dont la situation s'aggrave et qui risquent, selon lui, des décrochages voire des dérivés.

Il forme le vœu que l'opposition sera, à l'avenir, plus écoutée sur le volet social.

Il espère que les 1,5 millions consacrés au volet communication seront bien utilisés en période électorale, dans le respect de la loi.

Pour l'ensemble de ces raisons majeures, il déclare que ce budget n'est pas acceptable.

M. LEC revient sur les propos du Président sur l'assassinat d'un fonctionnaire, M. Samuel Paty exerçant une mission de service public dans un collège et évoque le débat parlementaire relatif au projet de loi confortant les principes républicains et plus particulièrement la laïcité.

Au-delà d'un hommage et de la consécration d'un court temps d'explications à la jeunesse, il lui apparaît nécessaire d'agir directement auprès des associations et des collégiens pour défendre les valeurs de la laïcité. Il formule le souhait de constituer un Conseil départemental junior, élu par tous les collégiens, pour débattre de la mise en place d'une charte de la laïcité.

Il se félicite du débat relatif à la réussite éducative et scolaire des mineurs étrangers. Il souligne la démarche de valorisation par le corps enseignant des efforts de ces jeunes, dans les collèges d'Amiens Nord, qui arrivent pour certains à de hauts niveaux et donne en exemple le parcours de Najat Vallaud-Belkacem, ancienne ministre de l'Education nationale.

Il se réjouit des propos tenus par Mme DUCROCQ en faveur de la jeunesse lors de la séance d'ouverture de ce Budget.

Enfin, M. LEC rappelle à ses collègues qu'il fêtera en mars prochain ses cinquante ans de carrière politique locale dont trente cinq années en tant qu' élu départemental au cours desquelles, il a bénéficié de la confiance ininterrompue des habitants du canton d'Amiens Nord.

Il précise ne pas avoir pris, à ce jour, de décision sur la poursuite de sa vie politique locale, puis cite un conseil de Max Lejeune lors de son arrivée au Conseil général en 1985 : « Vous savez, méfiez-vous de vos amis... ».

Enfin, il fait allusion à la tenue d'un possible autre débat budgétaire et à l'incertitude tant du calendrier électoral que de l'issue du scrutin et remercie ses collègues pour leur attention.

Mme DENIS souligne la sérénité des débats, malgré quelques rares interventions inappropriées de ses collègues vis-à-vis de son groupe. Elle en remercie sincèrement le Président et précise que cette ambiance contraste avec celle de son prédécesseur.

En préambule, elle fait un parallèle entre le présent Budget primitif et le roman « L'anomalie » prix Goncourt 2020.

Elle dénonce les conséquences de l'austérité des cinq premières années de la mandature et estime ce budget primitif de 2021 à hauteur de 703 millions d'euros, au même niveau que celui de 2016, avec entre deux une seule obsession, le remboursement de la dette et la disparition de l'emprunt. Puis, elle décrit un retournement en 2021 et liste les nouvelles mesures de ce budget primitif « prodigieux », selon elle. Elle s'interroge sur cette explosion de mesures résultant d'une situation exceptionnelle liée à la COVID-19 ou d'un changement de politique.

Si elle salue le rapport sur le développement durable prévoyant des indicateurs de suivi et celui sur l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, elle déplore la diminution des effectifs du Département.

Mme DENIS rappelle la position du Pôle écologiste de la Somme sur la vidéosurveillance dans les onze collèges du département et sur l'acquisition du site du Cap Hornu par défaut de perspective, même si elle considère que le projet d'inclusion de personnes en situation de handicap est une belle proposition. Puis, elle estime insuffisant les crédits alloués à l'étude pour les travaux relatifs au collège Rosa Parks d'Amiens, et cite plusieurs collèges nécessitant également des travaux.

Suite aux annonces du Président, elle déclare attendre des actions concrètes et de grande envergure sur les circuits courts et l'agriculture biologique ainsi que le prochain compte administratif pour connaître l'excédent de trésorerie 2020 permettant de juger de l'impact des actions mises en place lors de ce Budget primitif.

Enfin, reprenant des propos de Mme DAMIS-FRICOURT et du rapporteur général du budget, relatifs aux annonces faites sur les actions à venir, elle souligne que son groupe restera vigilant sur leur concrétisation.

Elle annonce que son groupe votera contre ce budget primitif de 2021.

M. le Président se félicite de la cordialité des débats et de leur qualité pour sa première séance budgétaire en tant que Président et espère qu'elle perdurera. Il souhaite être digne de la confiance accordée par l'Assemblée tant par la majorité que par l'opposition. Il estime important dans la situation actuelle que l'action départementale soit consacrée au service des Samariens.

Il donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis: M. DAVERGNE pour M. STOTER, M. DEWAELE pour Mme de WAZIERS, Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour M. HAUSSOULIER, M. JARDE pour Mme FONGUEUSE, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU, Mme QUIGNON pour M. DELNEF, Mme TEMERMANN pour M. STOTER et Mme WYBO pour M. GAFFEZ.

Il est procédé à un vote électronique du rapport, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, le Pôle écologiste de la Somme, les groupes Somme à gauche, Communiste, Rassemblement national et M. MAISSE votant contre.

M. le Président rappelle la venue de Mme la Préfète à 16 heures, remercie l'Assemblée, et lève la séance.

(La séance est levée à 15 heures 42).

.....
LE PRESIDENT,



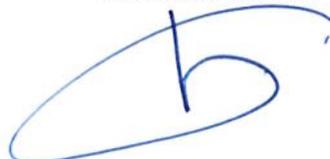
M. Stéphane HAUSSOULIER

LES SECRETAIRES,

Mme Margaux DELETRE



M. Pascal BOHIN



Budget Primitif 2021
Rapport général du budget
15 janvier 2021
Intervention de José SUEUR

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Nous arrivons au terme de notre session consacrée au Budget Primitif du Département de la Somme, session au cours de laquelle nous avons travaillé en commissions et débattu de l'ensemble des éléments budgétaires qui constituent le cadre de l'action que nous mènerons en 2021.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus qui, en commission, ont permis des échanges constructifs, courtois et sérieux avec pour seule ambition : répondre aux besoins des habitants de notre beau département.

Cette ambiance nous ne l'avons pas toujours retrouvée en séance publique. Le fait de retransmettre les séances y est certainement pour quelque chose.

Après ce préambule, permettez-moi de revenir sur le Budget Primitif 2021 et sur ses grands équilibres.

Ce budget primitif est audacieux, solidaire et universel. Il permet de répondre à la volonté de la majorité, portée par notre Président, et je le cite « que toutes les personnes, toutes les familles qui en ont besoin, puissent trouver demain une aide au Département. »

Le Budget Primitif qui vous est proposé pour 2021 est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 702 923 043 €, hors opérations d'ordre et crédits prévus pour le réaménagement de la dette.

Il est marqué, et j'insiste, par l'absence de reprise anticipée du résultat.

Le niveau d'investissement proposé pour 2021 de 101 millions d'euros - hors dette - est historique. Jamais un tel niveau n'a été proposé pour répondre au besoin de notre territoire et nous sommes très satisfaits de pouvoir le faire au moment où les Samariens en ont le plus besoin.

Ce niveau est à comparer à 94 millions d'euros au budget primitif 2020, soit une augmentation de 7 millions d'euros ou encore plus de 7%, sur un niveau 2020 déjà élevé.

Sur la partie investissement et pour répondre aux remarques de notre collègue Jean Claude RENAUX, je me permets également d'attirer votre attention sur la part de l'investissement réalisé en maîtrise d'ouvrage qui est de près de 73 % au budget 2021, alors que vous étiez en moyenne à 63 % avant 2015.

Les efforts que nous avons réalisés depuis le début de la mandature, que vous nous reprochez depuis plusieurs années, le permettent. Nous aurions pu prendre l'option de la fuite en avant budgétaire comme l'a fait la précédente majorité, actionnant le levier fiscal pour assurer l'équilibre budgétaire.

C'est certainement plus simple mais ce n'est pas l'engagement que nous avons pris auprès de la population et nous tenons nos engagements. Nous n'avons pas augmenté la fiscalité et nous avons choisi le chemin plus difficile et plus courageux de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Mesdames et messieurs de l'opposition, baisser le niveau des dépenses de fonctionnement ce n'est pas baisser le niveau de services à la population comme vous l'affirmez trop souvent.

Pour nous, baisser les dépenses de fonctionnement c'est faire mieux en dépensant moins. Il faut pour cela repenser l'action et proposer des moyens innovants. Oui, cela demande une volonté et un effort bien plus important que de relever le taux de la fiscalité.

Face à la crise sanitaire sans précédent que nous connaissons nous avons, je vous l'accorde, comme beaucoup de collectivités dû revoir pour 2021 notre stratégie budgétaire sur ces dépenses de fonctionnement afin de faire face à cette crise sanitaire , économique et sociale.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 579 768 395 € soit une augmentation de 5,4 % par rapport au budget primitif 2020 à périmètre constant.

S'agissant de nos recettes de fonctionnement, elles sont en baisse de 0,4 % et tiennent compte notamment du transfert de la taxe sur le foncier bâti vers les communes et de son remplacement par une fraction de TVA.

Pour assurer le financement du programme d'investissement et, au regard de l'absence de reprise anticipée du résultat, il est proposé de recourir à un emprunt d'équilibre de 67,8 millions d'euros, supérieur à celui inscrit au budget 2020 de 31,4 millions d'euros, mais dont le niveau pourra être revu lors du budget supplémentaire qui reprendra le résultat de l'exercice 2020. Il s'agit là d'un emprunt d'équilibre.

Les chiffres clés de ce budget étant donnés, je voudrais maintenant revenir sur les différentes interventions des groupes de l'opposition lors de la session d'ouverture du 11 janvier dernier.

Je voudrais dire avant tout à notre opposition que nous allons voter un très bon budget. Il vous faudra beaucoup d'imagination pour trouver des arguments pour ne pas le voter. D'ailleurs ce budget n'a fait l'objet d'aucun amendement.

Mais il faut aussi le reconnaître, pendant cette session, vous avez fait preuve d'une certaine sincérité. A plusieurs reprises nous avons pu vous entendre dans cette Assemblée mais surtout en commission souligner la qualité et le contenu de nombreux rapports, le travail effectué et les bonnes décisions prises dans de nombreux autres rapports.

Mais, vous êtes dans l'opposition et comme le disait régulièrement un de vos prédécesseurs « quand on est dans l'opposition on s'oppose ».

Quoi qu'il en soit, sur le fond les chiffres sont là, ils parlent d'eux mêmes. Les actions nouvelles entraînent des dépenses supplémentaires. Alors puisqu'on dépense plus, évidemment l'épargne brute diminue.

Mais le niveau de notre épargne brute est largement suffisant pour rembourser le capital de la dette et investir encore. Cette remarque s'adresse à certains collègues de la première commission qui nous en ont fait le reproche.

Depuis plusieurs exercices budgétaires vous nous reprochez aussi de cagnoter afin de constituer un trésor.

Et bien, ce que vous nous reprochez nous en sommes fiers !

C'est cette situation financière saine qui nous a permis de pouvoir faire face à la crise sanitaire et ainsi proposer un plan de relance de 50 millions d'euros à l'échelle des besoins induits par cette crise. En plus de ce plan, nous proposons comme je l'ai déjà souligné, un niveau d'investissement historique en 2021 de 101 millions d'euros mais aussi de nouveaux dispositifs concrets et opérationnels afin de faire face aux besoins de nos habitants.

Je ne reviendrais pas sur la parodie de Mme DAMIS FRICOURT sur une fable de La Fontaine qui n'a convaincu personne. Mais je reviendrais sur ce que vous avez admis publiquement, et je vous cite « Voilà qu'on nous propose aujourd'hui plus que nous ne l'avons jamais imaginé ».

Jean Claude RENAUX nous reproche, je le cite, « de charger les dépenses qui ne se réaliseront pas » et vous prenez pour exemple la prévision de masse salariale de 124,5 M€.

Je vous invite à bien analyser les rapports. Il y a dans ce budget la mise en place en 2021 du nouveau régime indemnitaire, fruit d'un travail partenarial important entre l'administration et les représentants du personnel.

Je voudrais aussi vous rappeler le recrutement de 41 assistants familiaux entre le 1er janvier 2020 et le 31 octobre 2020 qu'il faudra bien payer en 2021.

L'opposition évoque encore nos budgets insincères ... J'attends toujours la preuve de cette insincérité ! certains s'y sont essayés sans grand succès, notamment auprès des services de la Préfecture ...

Vous nous parlez par ailleurs d'un niveau de sous investissement de notre collectivité. C'était déjà un reproche que vous nous formuliez l'an dernier.

Pour les dépenses d'investissement en maîtrise d'ouvrage, c'est à dire celles portées directement par notre collectivité, notre collectivité dépensait, sur la période 2008 - 2014, 22 euros de moins par habitant que les autres départements alors que, depuis 2015, nous dépensons 3 euros de plus par habitant que les autres départements.

Je vais même compléter les dernières données connues. Là où le département de la Somme se situe à 118 euros par habitant, soit 12 euros de plus que la moyenne des départements de même strate.

Concernant le plan de relance, vous nous dites que les crédits prévoient 6 millions d'euros pour le RSA ? mais de quoi parlez vous ? vous avez confondu plan de relance et budget supplémentaire 2020 je le crains ...

Non le paiement du RSA n'a jamais fait partie de notre plan de relance de 50 millions d'euros !

Madame WYBO, pour les collègues vous nous dites, et je vous cite, que nous avons « surtout cherché à stabiliser les dépenses et maintenu les investissements indispensables dans la mesure du possible ».

Une contrevérité là encore : sur la période 2019-2022, la maintenance de nos collègues va bénéficier au total de 22 M€, soit une moyenne de 5,5 M€/an, contre 3 M€/an depuis 2016 et moins de 1 M€/an auparavant.

Cette remarque s'adresse aussi à notre collègue monsieur CASIER. Cher collègue vous nous avez parlé de la mort programmée de chacun des collègues au bout de 50 ans d'existence. Surprenant ! Je ne pensais pas que le principe d'obsolescence programmée pouvait s'appliquer aux collègues ou alors peut être dans un roman de science fiction.

Je vous invite cher collègue à regarder les budgets et les sommes que nous inscrivons en fonctionnement et en investissement dans le cadre du PPI et je pense que vous vous rendrez compte que votre théorie ne tient pas.

Monsieur LEC, je vous ai trouvé particulièrement sage dans vos propos cette année. Est ce du fait que ce budget répond à vos attentes et que vous allez le voter ?

Vous rappelez le rôle fondamental de notre collectivité et je ne peux qu'être d'accord avec vous. Notamment quand vous évoquez la nécessité de réorganiser les services déconcentrés de l'Etat ou encore de conforter les départements dans leur rôle au service des populations les plus fragiles.

Mais, car il y a un mais, dans votre discours j'ai pu noter quelques contradictions.

Vous nous disiez l'an dernier que nous ne dépensions pas assez ... que le plan de relance aurait pu prévoir 30 millions d'euros de dépenses supplémentaires, ...

Cette année, après avoir redressé la situation nous pouvons amplifier les efforts, dépenser plus et vous nous le reprochez ?

Vous nous dites que ce budget engage quelques propositions que vous avez formulées depuis plusieurs années. Vous citez 3 exemples : le budget participatif, le pass'sport et culture ou encore le développement durable.

Cher collègue, nous le savons tous, vous n'êtes pas un conseiller départemental qui vient d'arriver. Vous êtes quelqu'un d'expérimenté et si j'osais « vous n'êtes pas un perdreau de l'année ».

Et vous le savez le pass'sport et culture existe depuis de nombreuses années, le budget participatif a été ouvert l'an dernier quant au développement durable, nous en sommes au dixième rapport.

Vous semblez aussi persister à vouloir réaliser l'analyse du Compte de Gestion au Budget Primitif pour évaluer le volume des emprunts à réaliser et de plus vous insistez pour connaître le volume de trésorerie.

Je vais reprendre quelques éléments de mon intervention de l'an dernier. Je vous rappelle que la trésorerie qui apparaît au compte de gestion est une vision à un instant T des liquidités dont dispose le Département, c'est à dire dans le cas du compte de gestion, à la date du 31 décembre.

Des excédents de trésorerie ... vous en aviez également quand vous étiez aux affaires ce qui ne vous a pas empêché d'augmenter la fiscalité.

La trésorerie est bien sûr fonction pour partie des résultats de la collectivité constatés dans les fonds propres mais aussi, des décalages dans les encaissements/décaissements des flux financiers. Ainsi, le solde de trésorerie peut subir de forte variation au cours d'un même mois en fonction des dates de décaissement et d'encaissement des principaux flux.

En tout état de cause, la trésorerie n'est pas mobilisable pour procéder à des inscriptions budgétaires puisqu'elle résulte elle-même de l'exécution financière passée. Elle n'apparaît d'ailleurs pas au budget ni au compte administratif.

Vous voulez anticiper le compte administratif en parlant du recours à l'emprunt en 2020.

Notre collègue Isabelle de WAZIERS a participé ce mercredi 12 janvier à la commission des finances de l'Assemblée des Départements de France. Les experts de la Banque Postale ont souligné la pertinence d'avoir eu recours à l'emprunt en 2020 plutôt que de prélever dans les réserves et ce pour deux raisons : des conditions très favorables et surtout notre qualité de signature.

Qualité de signature qui devrait se dégrader pour de nombreux départements en 2021.

En conclusion, je pense sincèrement mes chers collègues de l'opposition, que vous allez avoir ce soir, si le vote se déroule comme je l'anticipe, une satisfaction et un regret :

- la satisfaction de voir ce budget audacieux et solidaire adopté ;
- le regret de ne pas avoir pu le voter pour des postures idéologiques et électoralistes.

Avant de conclure, je voudrais remercier notre administration pour la qualité des rapports proposés, qualité soulignée par ailleurs par l'ensemble des élus de la majorité et l'opposition.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, quelques éléments que je souhaitais mettre en exergue dans ce rapport.

Je vous invite à vous prononcer sur le budget principal et ses budgets annexes et à les adopter unanimement et courageusement.